

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2394

6 octobre 2011

SOMMAIRE

Chambertin S.à r.l.	114893	Seira S.A.	114870
Cordonnerie & Co.	114910	Servico S.A.	114871
Cordonnerie Express s.à r.l.	114910	SHCO 27 S.à r.l.	114878
Croq'Chalet Sàrl	114910	Smalux Sàrl	114871
Digital Management S.A.	114910	Smart Holding Group S.A.	114871
Else 2 S.à r.l.	114911	Snowdrop Investments S.à r.l.	114886
Energia Solar Luxembourg S.à r.l.	114911	Société d'Exploitation du Centre Equestre International S.à.r.l.	114893
Entreprise de peinture KAUTHEN Marcel Sàrl	114911	Société Immobilière de l'III S.A.	114893
Escher Parkhaus Sàrl	114911	Sogenecomm	114893
Euro-Technique Services S.à.r.l.	114912	SPE III Sirani S.à r.l.	114867
Fincona A BVBA & Cie	114866	SPE III Spinelli S. à r.l.	114874
FIRST Wohnbau S.à r.l.	114874	Takehave Holding S.à r.l.	114896
Forester S.A., société de gestion de patri- moine familial	114892	Thermo Fisher Scientific (Real Estate 1) S.à r.l.	114896
FS Holding S.à r.l.	114894	THL II Nortek (Luxembourg) Sàrl	114897
Global Navigator UCITS Fund	114906	Tiger Holding Three S.à r.l.	114899
Golf Management Company S.A.	114912	Titan (Germany) S.à r.l.	114896
J.B.S.A. S.A.	114912	Toctoc Media Technology	114900
Legg Mason Investments (Luxembourg) S.A.	114912	Varfor Holding S.A.	114896
Main Street 823 (Proprietary) Limited S.à r.l.	114868	Vario Plus SICAV-SIF	114902
Muha No 2 LuxCo	114874	Venus	114909
Norcast S.à r.l.	114903	Verdoso Investments S.A.	114909
Pelton S. à r.l.	114900	Versailles III Partners	114903
SCOP Luxembourg 2007 S.à r.l.	114867	Vipax S.C.A., SICAV-FIS	114903
SCOP Luxembourg 2007 S.à r.l.	114867	VitalBriefing S.A.	114871
Scripto	114867	VPB Finance S.A.	114878
		Yellowsub S.à r.l.	114883

FINCA, Fincona A BVBA & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 162.867.

Extrait l'acte constitutif

1. Les associés

Fincona BVBA, société de droit belge, ayant son siège social au 9, Ruitersweg, 8200 Brugge, Belgique Fendare Limited, société de droit Chypriote, ayant son siège social à Nicosia, Cyprus, 77 Strovolou, Strovolos Center, Flat / Office 204, Strovolos, PC 2018 Nicosia

2. L'objet social

- L'objet de la SOCIÉTÉ est la gestion de son propre patrimoine et la gestion des participations. La SOCIÉTÉ peut en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou d'une quelconque autre manière des actions, parts ou autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôts et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par un émetteur public ou privé quel qu'il soit. L'objet de la société sera de toute façon limité à la simple gestion du patrimoine privé.

- La SOCIÉTÉ peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, excepté par voie d'offre publique. Elle peut émettre sous forme de placement privé uniquement, des titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La SOCIÉTÉ peut accorder tous crédits y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses entités affiliées. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses entités affiliées. La SOCIÉTÉ peut en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

- La SOCIÉTÉ peut généralement employer toutes techniques ou instruments relatifs à ses investissements aptes à réaliser une gestion efficace de ceux-ci y compris toutes techniques ou instruments aptes à protéger la SOCIÉTÉ contre les risques de crédit, cours de change, taux d'intérêts et autres risques.

- La SOCIÉTÉ peut acquérir, transférer et gérer toute sorte d'immeuble dans tous pays ou louer.

- La SOCIÉTÉ peut accomplir toutes opérations financières ou autres se rapportant à ses biens meubles ou immeubles, directement ou indirectement liées à son objet.

- L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

3. Le siège social

Le siège social de la Société est établi au 5, rue Prince Jean à 4740 Pétange et peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg ou provisoirement à l'étranger selon l'article 2 de l'acte constitutif.

4. Gérance

La Société est gérée par l'Associé Commandité: FINCONA BVBA

La Société est engagée par la seule signature de son Associé Commandité ou, en cas de pluralité d'Associés Commandités, par la seule signature de l'un quelconque des Associés Commandités ou par la seule signature de toute personne à laquelle le pouvoir de signer pour la Société a été valablement conféré par les Associés Commandités conformément à l'article 9.1. de l'acte constitutif.

5. Pouvoirs du gérant

- L'Associé Commandité est responsable personnellement indéfiniment et solidairement des engagements sociaux n'étant pas couverts par les actifs de la Société.

- L'Associé Commandité a le pouvoir de mener et approuver tous actes et opérations nécessaires ou utiles à la réalisation des objets de la Société, y compris, pour autant que de besoin, la façon dont les résultats d'une entité affiliée sont affectées.

- Sous réserve du dernier point ci-dessous, l'Associé Commandité peut à tout moment nommer un ou plusieurs agents ad hoc en vue de l'accomplissement de tâches spécifiques. L'Associé Commandité déterminera les pouvoirs et rémunération (le cas échéant) de ces agents, la durée de leurs mandats et toute autre condition du mandat. Le(s) mandataire(s) ainsi nommé(s) est/sont révocable(s) ad nutum par décision de l'Associé Commandité.

- La nomination de(s) mandataire(s) conformément au point ci-dessus n'aura pas d'effet sur la responsabilité illimitée de l'Associé Commandité.

- L'Associé Commanditaire n'a aucune autorité ou pouvoir d'agir comme mandataire de la Société ou de l'Associé Commandité de la Société.

6. Capital social

Le capital souscrit de la Société est fixé à un montant de Dix Mille Euros (10.000,- EUR) représenté par dix mille (10.000) parts de Un Euro (1,- EUR) chacune dont:

- Dix mille (10.000) parts de un Euro (1,- EUR) détenues par l'associé commanditaire: Fendare Limited

Les Parts n'ont pas été libérées le jour de la constitution.

7. Durée

La Société est constituée à la date du 16 août 2011 pour une durée de dix ans.

Signatures.

Référence de publication: 2011117105/62.

(110134160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

SCOP Luxembourg 2007 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 126.853.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2011.

Référence de publication: 2011115525/11.

(110132673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

SCOP Luxembourg 2007 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 126.853.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2011.

Référence de publication: 2011115526/12.

(110132683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Scripto, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3355 Leudelange, 164, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 115.165.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SCRIPTO S.à r.l.

Référence de publication: 2011115527/10.

(110132455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

SPE III Sirani S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 133.497.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg), en date du 9 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2895 du 13 décembre 2007.

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SPE III Sirani S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011115548/15.

(110131931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Main Street 823 (Proprietary) Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 158.590.

In the year two thousand and eleven, on the fourteenth day of June,

before the undersigned Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

Broadstreet International Partners S.C.A., a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 144.415,

here represented by Ms Yan Yang, LL.M., residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, signed in Luxembourg on 13 June 2011.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Main Street 823 (Proprietary) Limited S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated in South Africa and existing under the laws of South Africa and the Grand Duchy of Luxembourg, having its central administration at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 158.590. The Company transferred its central administration pursuant to a deed of the notary Maître Henri Hellinckx, prenamed, on 10 January 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") number 621 on 1 April 2011. The articles of association of the Company have not been amended since.

Such appearing party representing the whole corporate capital requested the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to suppress the par value of the shares of the Company. The share capital of one hundred sixty thousand Rand (ZAR 160,000) shall as of now be represented by of one hundred sixty thousand (160,000) shares without par value.

Second resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital from its current value of one hundred sixty thousand Rand (ZAR 160,000) up to twenty million thirteen thousand three hundred seventy-five Rand (ZAR 20,013,375) through the issue of nineteen million eight hundred and fifty three thousand three hundred and seventy five (19,853,375) new shares without par value.

All of the new shares have been subscribed and fully paid up in cash by Broadstreet International Partners S.C.A., aforementioned, here represented by Ms Yan Yang, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy, so that the amount of nineteen million eight hundred and fifty three thousand three hundred seventy-five Rand (ZAR 19,853,375), being approximately equivalent to two million nine hundred and twenty four thousand US dollars (USD 2,924,000), is as now available to the company as has been proved to the undersigned notary..

The total subscription price of nineteen million eight hundred and fifty three thousand three hundred seventy-five Rand (ZAR 19,853,375), being approximately equivalent to two million nine hundred and twenty four thousand US dollars (USD 2,924,000), will be entirely allocated to the share capital. There will be no issue premium.

Third resolution

The sole shareholder decides to create a new class of ordinary shares. The share capital of the Company therefore will be represented by:

- eighty thousand (80,000) class "A" ordinary shares without par value;
- eighty thousand (80,000) class "B" ordinary shares without par value; and
- nineteen million eight hundred and fifty three thousand three hundred and seventy five (19,853,375) class "C" ordinary shares without par value.

Class "A" ordinary shares and class "B" ordinary shares are the existing shares. Class "C" ordinary shares are the newly issued shares.

Fourth resolution

As a consequence of the previous resolutions, the sole shareholder resolves to amend article 4.1 of the articles of association of the Company, so that it shall now read as follows:

“ **4.1.** For the purposes of Luxembourg law, notwithstanding the par value of the ordinary shares of the company in terms of South African law, the company’s share capital is set at twenty million thirteen thousand three hundred seventy-five Rand (ZAR 20,013,375) represented by:

4.1.1 eighty thousand (80,000) class “A” ordinary shares without par value;

4.1.2 eighty thousand (80,000) class “B” ordinary shares without par value; and

4.1.3 nineteen million eight hundred and fifty three thousand three hundred and seventy five (19,853,375) class “C” ordinary shares without par value.”

Costs and Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately EUR 2,700.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the appearing parties, known to the notary by first and last name, civil status and residence, said appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le quatorze juin,

par-devant le soussigné, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

Broadstreet International Partners S.C.A., une société en commandite par actions constituée et existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.415,

ici représentée par Madame Yan Yang, LL.M., résidant à Luxembourg, en vertu d’une procuration signée à Luxembourg, le 13 juin 2011.

La procuration signée ne varietur par le mandataire du comparante et par le notaire resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l’enregistrement.

Le comparant est l’associé unique de Main Street 823 (Proprietary) Limited S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée à République d’Afrique du Sud et existant selon les lois de l’Afrique Sud et du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son administration centrale au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.590. La Société a transféré son administration centrale par acte notarié de Maître Henri Hellinckx, prénommé, en date du 10 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial C») numéro 621, le 1 avril 2011. Les statuts de la Société n’ont pas été modifié depuis.

Le comparant représentant la totalité du capital social a demandé au notaire instrument d’acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L’associé unique décide de modifier la valeur nominale des parts sociales de la Société. Le capital social de cent soixante mille rands (ZAR 160.000) sera représenté par cent soixante mille (160.000) parts sociales sans valeur nominale.

Deuxième résolution

L’associé unique décide d’augmenter le capital social de sa valeur actuelle de cent soixante mille rands (ZAR 160.000) jusqu’à vingt millions treize mille trois cent soixante-quinze rands (ZAR 20.013.375) par l’émission de dix-neuf millions huit cent cinquante-trois mille trois cent soixante-quinze (19.853.375) parts sociales, sans valeur nominale.

Toutes les parts sociales nouvellement émises sont entièrement libérées et ont été souscrites et payées en numéraire par Broadstreet International Partners S.C.A., prénommée, ici représentée par Madame Yan Yang, prénommée, en vertu de la procuration dont mention ci-avant, de sorte que le montant de dix-neuf millions huit cent cinquante trois mille trois cent soixante-quinze rands (ZAR 19.853.375), étant approximativement équivalent à deux millions neuf cent vingt-quatre mille dollars américains (USD 2.924.000), est à la disposition de la société ainsi qu’il en a été justifié au notaire instrumentant.

Le prix de souscription total de dix-neuf millions huit cent cinquante trois mille trois cent soixante-quinze rands (ZAR 19.853.375), étant approximativement équivalent à deux millions neuf cent vingt-quatre mille dollars américains (USD 2.924.000), sera entièrement alloué au capital social. Il n'y aura pas de prime d'émission.

Troisième résolution

L'actionnaire unique décide de créer une nouvelle classe de parts sociales ordinaires. Le capital social de la société sera représentée par:

- quatre-vingt mille (80.000) parts sociales ordinaires de classe «A» sans valeur nominale;
- quatre-vingt mille (80.000) parts sociales ordinaires de classe «B» sans valeur nominale;
- dix-neuf millions huit cent cinquante trois mille trois cent soixante-quinze (19.853.375) parts sociales ordinaires de classe «C» sans valeur nominale;

La classe «A» parts sociales ordinaires et la classe «B» parts sociales ordinaires sont les actions existantes. La classe «C» parts sociales ordinaires est des parts sociales nouvellement émises.

Quatrième résolution

Suite à la résolution précédente, l'AGE décide de modifier l'article 4.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **4.1.** Pour l'application de la loi luxembourgeoise, en dépit de la valeur nominale des actions ordinaires de la société en termes de droit sud-africain, le capital social de la société est fixé à vingt millions treize mille trois cent soixante-quinze rands (ZAR 20.013.375) et représenté par:

- 4.1.1 quatre-vingt mille (80.000) parts sociales ordinaires de classe «A» sans valeur nominale;
- 4.1.2 quatre-vingt mille (80.000) parts sociales ordinaires de classe «B» sans valeur nominale;
- 4.1.3 dix-neuf millions huit cent cinquante trois mille trois cent soixante-quinze (19.853.375) parts sociales ordinaires de classe «C» sans valeur nominale.»

Coûts et Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront assumés par la Société à raison de sa constitution, sont estimés à environ EUR 2.700,

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg le jour indiqué au début de ce document.

Le notaire soussigné, lequel comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; sur demande de la personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Y. YANG et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 juin 2011. Relation: LAC/2011/28611. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Référence de publication: 2011117195/143.

(110134264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

Seira S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 61.551.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011115529/13.

(110132252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Servico S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 14.065.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICO S.A.

Référence de publication: 2011115532/10.

(110132072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Smalux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Hautcharage, 5, rue Bommel, ZAE Robert Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 153.025.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 01 août 2011 que:
Le siège social est transféré du Zone Industrielle Bommelscheuer, BP 77, L-4901 Bascharage au 5, rue Bommel, ZAE Robert Steichen, L-4940 Hautcharage.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011115534/11.

(110132225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Smart Holding Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.
R.C.S. Luxembourg B 152.230.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire
du 14 juillet 2011*

En date du 14 juillet 2011, l'Assemblée générale extraordinaire a décidé de révoquer Messieurs Ramez Mohamed Sami Kamal Mohd EL SHAFAL et Mohamed Sami Kamal Mohamed EL SHAFAL de leur poste d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011115536/12.

(110132315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

VitalBriefing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 43, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 162.809.

STATUTS

L'an deux mil onze, le 25 juillet.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) Monsieur David James SCHRIEBERG, informaticien, née à Butler (Etats-Unis) le 27 décembre 1954 (No. Matricule 19541227434), demeurant à L-1420 Luxembourg, 43, Avenue Gaston Diderich;

2) Madame Ana Cecilia RODRIGUEZ MAYA, journaliste, née à Bogota (Colombie) le 20 avril 1953 (No. Matricule 19530420143), demeurant à L-1420 Luxembourg, 43, Avenue Gaston Diderich;

3) Monsieur Gerald CAMPBELL, homme d'affaires, né à Columbus/Ohio (Etats-Unis) le 14 décembre 1967 (No. Matricule 19671217254), demeurant à 91301 California (Etats-Unis), 6140 Heritage Drive, Agoura Hills; ici représenté par Monsieur David James SCHRIEBERG, pré-qualifié, en vertu d'une procuration.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par les comparants et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte.

Lesquels comparants, en qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège Social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «VitalBriefing S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet le commerce d'informations digitales ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- Euro) divisé en DIX MILLIONS (10.000.000.-) actions sans valeur nominale.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions. Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10.- des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. - Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 1^{er} mardi du mois de mai et pour la première fois en 2012.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année Sociale, Répartition des Bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1 janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2011.

Art. 15. L'excédant favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions Générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

Monsieur David James SCHRIEBERG, prèdit:	5.000.000 actions
Madame Anna Cecilia RODRIGUEZ MAYA, prèdite:	3.000.000 actions
Monsieur Gerald CAMPBELL, prèdit:	2.000.000 actions
Total: DIX MILLIONS ACTIONS	10.000.000 actions

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de VINGT CINQ POURCENT (25%), de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (7.750.- Euro) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille cent euro (1.100.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à 3 et celui des commissaires à un, pour 6 ans.

2.- Sont nommés administrateurs:

Monsieur David James SCHRIEBERG, prèdit

Madame Ana Cecilia RODRIGUEZ MAYA, prèdite

Monsieur Gerald CAMPBELL, prèdit

3.- Est nommée administrateur-délégué, pour 6 ans:

Monsieur David James SCHRIEBERG, prèdit

4.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, pour 6 ans:

Monsieur David James SCHRIEBERG, prèdit

5.- Le siège social de la société est établi à L-1420 Luxembourg, 43, Avenue Gaston Diderich.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Schriberg, Rodriguez Maya, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2011. Relation: LAC/2011/33795. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2011.

Référence de publication: 2011116163/127.

(110132705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

SPE III Spinelli S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 133.495.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg), en date du 9 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2895 du 13 décembre 2007.

Les comptes annuels abrégés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SPE III Spinelli S. à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011115549/15.

(110132001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

FIRST Wohnbau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.266.

Rectificative des comptes annuels se terminant au 31 décembre 2008, enregistré à Luxembourg - référence de publication L110120188.04, déposé le 26/07/2011

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2011.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Agent Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2011115646/16.

(110131298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Muha No 2 LuxCo, Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 178.689,30.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.960.

In the year two thousand and eleven, on the twentieth day of July.

Before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Muha No 2 LuxCo, a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of one hundred thirty-eight thousand Swedish Kronor (SEK 138,000.-), with registered office at 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), dated 27 September 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2506 of 18 November 2010, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.960. The articles of incorporation have not yet been amended.

The meeting is declared open at 9.05 a.m. with Me Charles MONNIER lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Me Marc FRANTZ, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Maxime BERTOMEU, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

(i) The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of forty thousand six hundred eighty-nine Swedish Kronor and thirty ore (SEK 40,689.30) so as to raise it from its present amount of one hundred thirty-eight thousand Swedish Kronor (SEK 138,000.-) to an amount of one hundred seventy-eight thousand six hundred eighty-nine Swedish Kronor and thirty ore (SEK 178,689.30).

2 To issue four hundred forty-two thousand two hundred seventy-five (442,275) new shares with a nominal value of zero point zero nine two Swedish Kronor (SEK 0.092) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium in a total amount of forty-five million five hundred sixty-four thousand five hundred seventy-eight Swedish Kronor and thirty-three ore (SEK 45,564,578.33) by Muha LuxCo S.à r.l. and Muha GP Limited acting as general partner of Muha L.P., and to accept full payment in cash for these new shares.

4 To amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

(ii) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) The whole corporate capital being represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(v) The present meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of forty thousand six hundred eighty-nine Swedish Kronor and thirty ore (SEK 40,689.30) so as to raise it from its present amount of one hundred thirty-eight thousand Swedish Kronor (SEK 138,000.-) to an amount of one hundred seventy-eight thousand six hundred eighty-nine Swedish Kronor and thirty ore (SEK 178,689.30).

Second resolution

The general meeting resolved to issue four hundred forty-two thousand two hundred seventy-five (442,275) new shares with a nominal value of zero point zero nine two Swedish Kronor (SEK 0.092) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared:

1. Muha LuxCo S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of one hundred twenty-four thousand two hundred thirty-six Swedish Kronor and eighty ore (SEK 124,236.80), with registered office at 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 154.023 ("Muha LuxCo"), represented by Me Charles MONNIER, by virtue of a proxies given on 19 July 2011, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

Muha LuxCo declared to subscribe for three hundred ninety-eight thousand forty-eight (398,048) new shares with a nominal value of zero point zero nine two Swedish Kronor (SEK 0.092) per share, with payment of a share premium in a total amount of forty-one million eight thousand one hundred twenty Swedish Kronor and fifty-four ore (SEK 41,008,120.54) and to fully pay such new shares by a contribution in cash.

2. Muha GP Limited, a limited liability company governed by the laws of Jersey, having its registered office at 29 Esplanade (1st Floor), St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, registered with the Companies Registry at Jersey Financial Services Commission under number 106442, acting as general partner of Muha L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, having its registered office at 29 Esplanade (1st Floor), St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3QA, registered with the Companies Registry at Jersey Financial Services Commission under number 1267 ("Muha LP"), represented by Me Charles MONNIER, by virtue of a proxies given on 19 July 2011, which proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

Muha LP declared to subscribe for forty-four thousand two hundred twenty-seven (44,227) new shares with a nominal value of zero point zero nine two Swedish Kronor (SEK 0.092) per share, with payment of a share premium in a total

amount of four million five hundred fifty-six thousand four hundred fifty-seven Swedish Kronor and seventy-nine öre (SEK 4,556,457.79) and to fully pay such new shares by a contribution in cash.

The amount of forty-five million six hundred five thousand two hundred sixty-seven Swedish Kronor and sixty-three öre (SEK 45,605,267.63) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The general meeting resolved to accept said subscriptions and payments and to allot the new shares according to the above mentioned subscriptions.

Fourth resolution

The general meeting resolved to amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

"The issued capital of the Company is set at one hundred seventy-eight thousand six hundred eighty-nine Swedish Kronor and thirty öre (SEK 178,689.30) represented by one million nine hundred forty-two thousand two hundred seventy-five (1,942,275) shares (collectively, the "shares" or individually, a "share") each having a nominal value of zero point zero nine two Swedish Kronor (SEK 0.092), and is fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at three thousand five hundred euro (EUR 3,500,-).

There being no other business, the extraordinary general meeting was adjourned at 9.20 a.m.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt juillet.

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de Muha No 2 LuxCo, une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de cent trente-huit mille couronnes suédoises (SEK 138.000,-), ayant son siège social au 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-duché de Luxembourg) du 27 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2506 le 18 novembre 2010 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.960 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 9.05 heures sous la présidence de Me Charles MONNIER, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Me Marc FRANTZ, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Me Maxime BERTOMEU, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de quarante mille six cent quatre-vingt neuf couronnes suédoises et trente öre (SEK 40.689,30) pour le porter de son montant actuel de cent trente-huit mille couronnes suédoises (SEK 138.000,-) à un montant de cent soixante-dix-huit mille six cent quatre-vingt-neuf couronnes suédoises et trente öre (SEK 178.689,30).

2 Émission de quatre cent quarante-deux mille deux cent soixante-quinze (442.275) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de zéro virgule zéro neuf couronnes suédoises (SEK 0,092) par part sociale, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quarante-cinq millions cinq cent soixante-quatre mille cinq cent soixante-dix-huit couronnes suédoises et trente-trois öre (SEK 45.564.578,33) par Muha LuxCo S.à r.l. et Muha GP Limited agissant en sa qualité de general partner de Muha L.P., à libérer intégralement en espèces.

4 Modification de l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

(ii) Les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) La présente assemblée générale est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de quarante mille six cent quatre-vingt-neuf couronnes suédoises et trente öre (SEK 40.689,30) pour le porter de son montant actuel de cent trente-huit mille couronnes suédoises (SEK 138.000,-) à un montant de cent soixante-dix-huit mille six cent quatre-vingt-neuf couronnes suédoises et trente öre (SEK 178.689,30).

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé d'émettre quatre cent quarante-deux mille deux cent soixante-quinze (442.275) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de zéro virgule zéro neuf deux couronnes suédoises (SEK 0,092) par part sociale, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite ont comparu:

1. Muha LuxCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de cent vingt-quatre mille deux cent trente-six couronnes suédoises et quatre-vingt öre (SEK 124.236,80), ayant son siège social au 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.023 («Muha LuxCo»), représentée par Me Charles MONNIER, en vertu d'une procuration donnée le 19 juillet 2011, qui, après avoir été signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Muha LuxCo a déclaré souscrire trois cent quatre-vingt-dix-huit mille quarante-huit (398.048) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de zéro virgule zéro neuf deux couronnes suédoises (SEK 0,092) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quarante et un millions huit mille cent vingt couronnes suédoises et cinquante-quatre öre (SEK 41.008.120,54) par un apport en espèces.

2. Muha GP Limited, une société à responsabilité limitée régie par les lois de Jersey, ayant son siège social au 29 Esplanade (1^{er} étage), St Helier, Jersey, Iles Anglo-Normandes, JE2 3QA, et inscrite auprès du Registre des Sociétés de la Commission des Services Financiers de Jersey sous le numéro 106442, agissant en sa qualité de general partner de Muha L.P., une société en commandite, régie par les lois de Jersey, ayant son siège social au 29 Esplanade (1^{er} étage), St Helier, Jersey, Iles Anglo-Normandes, JE2 3QA, et inscrite auprès du Registre des Sociétés en Commandite de Jersey sous le numéro 1267 («Muha LP»), représentée par Me Charles MONNIER, en vertu d'une procuration donnée le 19 juillet 2011, qui, après avoir été signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Muha LP a déclaré souscrire quarante-quatre mille deux cent vingt-sept (44.227) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de zéro virgule zéro neuf deux couronnes suédoises (SEK 0,092) par part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre millions cinq cent cinquante-six mille quatre cent cinquante-sept couronnes suédoises et soixante-dix-neuf öre (SEK 4.556.457,79) par un apport en espèces.

Le montant de quarante-cinq millions six cent cinq mille deux cent soixante-sept couronnes suédoises et soixante-trois öre (SEK 45.605.267,63) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé d'accepter lesdites souscriptions et lesdits paiements et d'allouer les nouvelles parts sociales conformément aux souscriptions ci-dessus mentionnées.

Quatrième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital social souscrit de la Société s'élève à cent soixante-dix-huit mille six cent quatre-vingt-neuf couronnes suédoises et trente öre (SEK 178.689,30) représenté par un million neuf cent quarante-deux mille deux cent soixante-quinze (1.942.275) parts sociales, (collectivement, les «Parts Sociales» ou individuellement, une «Part Sociale») chacune ayant une valeur nominale de zéro virgule zéro neuf deux couronnes suédoises (SEK 0,092), et est entièrement libérée.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à trois mille cinq cents euros (EUR 3.500,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9.20 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: Ch. Monnier, M. Frantz, M. Bertomeu, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 25 juillet 2011. Relation: RED/2011/1556. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): ELS.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 25 juillet 2011.

Référence de publication: 2011116587/208.

(110133883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

VPB Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 42.828.

*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen
Generalversammlung der VPB Finance S.A. vom 19. Mai 2010*

Zu 6.:

Die Generalversammlung beschließt die Wiederwahl der Herren Yves de Vos, Romain Moebus, Jos Wautraets, Paul Harr und Rolf Diderrich in den Verwaltungsrat bis zur nächsten Generalversammlung im Jahr 2011.

Für die Richtigkeit des Auszuges
Günther Hinz / Oliver Hermesdorf
Sous Directeur / Sous Directeur

Référence de publication: 2011115576/15.

(110132417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

SHCO 27 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 162.743.

STATUTES

In the year two thousand eleven, on the sixth day of May.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1931 Luxembourg, 13-15 Avenue de la Liberté, registered with the Luxembourg trade registry under number B 103.123,

here represented by Ms. Sophie Henryon, employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy will remain attached to the present deed for the purposes of registration.

The appearer requested the notary to record the formation of a company with limited liability ("société à responsabilité limitée"), governed by the relevant law and the following articles:

Art. 1. There is formed by those present a company with limited liability which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has a participation or in which it has a direct or indirect interest.

The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property, which it may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The company has been formed for an unlimited period.

Art. 4. The company will assume the name of "SHCO 27 S.à r.l." a private limited liability company.

Art. 5. The registered office is established in the City of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

Art. 6. The company's corporate capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a par value of EUR 1.- (one euro) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. The capital may be changed at any time under the conditions specified by article 199 of the law concerning commercial companies.

Art. 8. Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

Art. 9. The transfer of shares is stated in a notarial deed or by private deed. They are made in compliance with the legal dispositions. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the members will not bring the company to an end.

Art. 11. Neither creditors nor heirs of the shareholders may for any reason create a charge on the assets or documents of the company.

Art. 12. The company is administered by one or several managers, not necessarily members, appointed by the members.

Except if otherwise provided by the general meeting of members, in dealing with third parties the manager or managers have extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the company's object.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by the single signature of one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of Managers (namely class A Managers and class B Managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A Manager and one class B Manager.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

Any Manager may act at any meeting by appointing in writing by letter or by cable, telegram, facsimile transmission or e-mail another Manager as his proxy.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitment regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 14. Each member may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each member has voting rights commensurate with his shareholding. Each member may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 15. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by members owning more than half the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of members owning three quarters of the company's share capital.

If the Company has only one member, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

Art. 16. The company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 17. Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Art. 18. Each member may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

Art. 19. The receipts stated in the annual inventory, after deduction of general expenses and amortisation represent the net profit.

Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the members.

The balance of the net profits may be distributed to the member(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 20. At the time of the winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, members or not, appointed by the members who will fix their powers and remuneration.

Art. 21. The members will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles.

Transitory Disposition

The first financial year commences this day and ends on the thirty-first of December two thousand and eleven.

Subscription and Payment.

The 12.500 (twelve thousand five hundred) shares are subscribed by the sole shareholder as follows:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S. A..

prenamed: 12.500 (twelve thousand five hundred) shares

The shares thus subscribed have been fully paid up by a contribution in cash of EUR 12.500 (twelve thousand five hundred euro) which is at the disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

Estimate of costs.

The parties estimate the value of formation expenses at approximately EUR 1.200,- (one thousand two hundred euro).

Decisions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following decisions.

1) Is appointed as manager of the company for an undetermined period:

ATC Management (Luxembourg) S.à r.l. having its registered office at, 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

2) The registered office is established at L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le six mai.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S. A., une société anonyme constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 103.123

ici représentée par Mme. Sophie Henryon, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La prédite procuration restera annexée aux présentes aux fins d'enregistrement ensemble avec l'acte.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de "SHCO 27 S.à r.l.", société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de Gérants (à savoir des Gérants de classe A et des Gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Gérant de classe A et d'un Gérant de classe B. Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé. Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion des gérants en désignant par écrit, par lettre ou par câble, télégramme, télécopie ou email un autre gérant comme son mandataire.

Une décision écrite signée par tous les gérants sera aussi valable et efficace que si elle avait été prise lors d'une réunion du conseil dûment convoquée. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la Société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire.

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finit le trente et un décembre deux mille onze.

Souscription et Libération.

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sont souscrites par l'associé unique comme suit:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.A., prédésignée: 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales.

Les parts ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un apport en espèces de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), qui se trouve à la disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société à raison de sa constitution est évalué approximativement à la somme de EUR 1.200,- (mille deux cents euros).

Décisions de l'associé unique

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

ATC Management (Luxembourg) S. à r.l., ayant son siège social à 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

2) Le siège social de la société est fixé à L-1931 Luxembourg, 13-15, Avenue de la Liberté.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Henryon, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 mai 2011. Relation: EAC/2011/6186. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2011114839/248.

(110131032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Yellowsub S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 145.510.

In the year two thousand and eleven, on the fifth day of August.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mediannuaire Holding, a société anonyme, incorporated under the laws of France with registered office at 24, rue Jean Goujon, F-75008 Paris, France and registered with the registre du commerce et des sociétés of Paris under number 491 085 619, represented by Dr. Wolfgang Zettel, professionally residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 2nd August 2011, which shall be registered together with the present deed, being the sole holder of shares of Yellowsub S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, incorporated on 23 March 2009 by deed of notary Henri HELLINCKX, residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 829 of 17 April 2009.

The articles of incorporation have been amended for the last time on 9th June 2010 by a deed of the same notary, published in the Mémorial number 1859 of 10th September 2010.

The appearing party declared and requested the notary to record that:

I. The sole shareholder holds all two million six hundred ninety-two thousand two hundred and forty-six (2,692,246) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all the items of the agenda.

II. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

- Increase of the issued share capital of the Company to two million seven hundred twenty-two thousand two hundred forty-six Euro (€ 2,722,246.) by the issue of thirty thousand (30,000) new shares having a nominal value of one Euro (€ 1.-) each and a total subscription price of three million Euro (€ 3,000,000.-); subscription to such new shares by the sole shareholder; payment of the subscription price in cash; allocation of an amount of thirty thousand Euro (€ 30,000.-) to the share capital account and an amount of two million nine hundred seventy thousand Euro (€ 2,970,000.-) to the share premium account;

- Consequential amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

“ **Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at two million seven hundred twenty-two thousand two hundred forty-six Euro (€ 2,722,246.-) divided into two million seven hundred twenty-two thousand two hundred forty-six (2,722,246) shares with a par value of one Euro (€ 1.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its own shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.”

Thereafter the following decisions were taken:

First resolution

The sole shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company to two million seven hundred twenty-two thousand two hundred forty-six Euro (€ 2,722,246.-) by the issue of thirty thousand (30,000) new shares having a nominal value of one Euro (€ 1.-) each and a total subscription price of three million Euro (€ 3,000,000.-).

The sole shareholder, represented by Dr. Wolfgang Zettel, prenamed, subscribed for all the new shares against payment in cash of three million Euro (€ 3,000,000.-).

The sole shareholder resolved to allocate an amount of thirty thousand Euro (€ 30,000.-) to the share capital account and an amount of two million nine hundred seventy thousand Euro (€ 2,970,000.-) to the share premium account.

Evidence of such payment was shown to the undersigned notary.

Second resolution

The sole shareholder then resolved to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

“ **Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at two million seven hundred twenty-two thousand two hundred forty-six Euro (€ 2,722,246.-) divided into two million seven hundred twenty-two thousand two hundred forty-six (2,722,246) shares with a par value of one Euro (€ 1.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its own shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.”

Thereupon the extraordinary sole shareholder’s decision was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at three thousand one hundred Euro (EUR 3,100.-).

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the party hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le cinq août.

Par-devant nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire, résidant à Luxembourg.

A comparu:

Mediannuaire Holding, une société anonyme de droit français ayant son siège social au 24, rue Jean Goujon, F-75008 Paris, France et inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 491 085 619, représentée par Dr. Wolfgang Zettel, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration datée du 2 août 2011, laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte, étant l’associé unique de Yellowsub S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, constituée le 23 mars 2009 par un acte du notaire Henri HELLINCKX, de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 829 du 17 avril 2009.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 9 juin 2010 par acte du même notaire, publié au Mémorial numéro 1859 du 10 septembre 2010.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d’acter que:

I. L’associé unique détient toutes les deux millions six cent quatre-vingt-douze mille deux cent quarante-six (2.692.246) parts sociales émises dans la Société, de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l’ordre du jour.

II. Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

- Augmentation du capital social émis de la Société afin de le porter à deux millions sept cent vingt-deux mille deux cent quarante-six Euros (€ 2.722.246,-) par l'émission de trente mille (30.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune et un prix de souscription total de trois millions d'Euros (€ 3.000.000,-); souscription des nouvelles parts sociales par l'associé unique; paiement du prix de souscription en espèces; allocation d'un montant de trente mille Euros (€ 30.000) au compte du capital social et d'un montant de deux millions neuf cent soixante-dix mille Euros (€ 2.970.000) au compte de la prime d'émission;

- Modification consécutive de l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à deux millions sept cent vingt-deux mille deux cent quarante-six Euros (€ 2.722.246,-) divisé en deux millions sept cent vingt-deux mille deux cent quarante-six (2.722.246) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€1,-) chacune. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par les associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses parts sociales sur base d'une résolution de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.»

Ensuite, les résolutions suivantes ont été passées:

Première résolution

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société afin de le porter à deux millions sept cent vingt-deux mille deux cent quarante-six Euros (€ 2.722.246,-) par l'émission de trente mille (30,000) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (€1,-) chacune et un prix de souscription total de trois millions d'Euros (€ 3.000.000,-).

L'associé unique, représenté par Dr. Wolfgang Zettel, prénommé, a souscrit à toutes les nouvelles parts sociales en espèces de trois millions d'Euros (€ 3.000.000,-).

L'associé unique a décidé d'allouer un montant de trente mille Euros (€ 30,000,-) au compte du capital social et un montant de deux millions neuf cent soixante-dix mille Euros (€ 2.970.000,-) au compte de la prime d'émission.

Preuve de ce paiement a été montrée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'associé unique a ensuite décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à deux millions sept cent vingt-deux mille deux cent quarante-six Euros (€ 2.722.246) divisé en deux millions sept cent vingt-deux mille deux cent quarante-six (2.722.246) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (€1,-) chacune. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par les associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses parts sociales sur base d'une résolution de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision de l'associé unique a été clôturée.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelque nature que ce soit qui incombent à la Société suite à son augmentation du capital social sont estimés à trois mille cent euros (EUR 3.100,-).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; qu'à la demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: W. Zettel et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 août 2011. LAC/2011/36047. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2011.

Référence de publication: 2011116171/130.

(110133030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Snowdrop Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 162.645.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven.

On the nineteenth day of July.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED:

The public limited company Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5524, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

here represented by Mr. Alain THILL, private employee, professionally residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party, represented by Mr. Alain THILL, pre-named, requested the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a private limited company ("société à responsabilité limitée"), as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited company ("société à responsabilité limitée"), which will be governed by the laws in force, namely the Companies' Act of August 10, 1915 and by the present articles of association.

Art. 2. The company's name is "SNOWDROP INVESTMENTS S.à r.l.".

Art. 3. The purpose of the company is the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of participations in whichever form in domestic and foreign companies. The company may also contract loans and grant all kinds of support, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct or indirect participation or which are members of the same group.

It may open branches in Luxembourg and abroad.

Furthermore, the company may acquire and dispose of all other securities by way of subscription, purchase, exchange, sale or otherwise.

It may also acquire, enhance and dispose of patents and licenses, as well as rights deriving therefrom or supplementing them.

In addition, the company may acquire, manage, enhance and dispose of real estate located in Luxembourg or abroad.

In general, the company may carry out all commercial, industrial and financial operations, whether in the area of securities or of real estate, likely to enhance or to supplement the above-mentioned purposes.

Art. 4. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

The address of the registered office may be transferred within the city by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the manner provided for the amendments of the articles of association.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 5. The company is established for an unlimited duration.

Art. 6. The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

When and as long as all the shares are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law concerning trade companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own shares provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 7. The shares are indivisible with respect to the company, which recognizes only one owner per share. If a share is owned by several persons, the company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated

as being with respect to the company the owner of the share. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the shares encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 8. The transfer of shares inter vivos to other shareholders is free and the transfer of shares inter vivos to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital.

The transfer of shares mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the shares are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 9. Apart from its capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 10. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the company. In case of the death of a shareholder, the company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 11. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the company nor interfere in any manner in the management of the company. They have to refer to the company's inventories.

Art. 12. The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of the category A and manager(s) of the category B.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by phone conference or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company's transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the company by their sole or joint signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 13. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 14. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the articles of association can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 15. The company's financial year runs from the first of January to the thirty first of December of each year.

Art. 16. Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 17. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 18. The company may be supervised by one or several supervisory auditors, who need not be shareholders of the company. They will be appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

In case the number of shareholders exceeds 25, the supervision of the company must be entrusted to one or more supervisory auditor(s).

Whenever required by law or if the general meeting of shareholders so decides, the company is supervised by one or several approved statutory auditors in lieu of the supervisory auditor(s).

The approved statutory auditors are appointed, pursuant to the related legal provisions, either by the general meeting of shareholders or by the board of managers.

The approved statutory auditors shall fulfil all the duties set forth by the related law.

The supervisory auditors and the approved statutory auditors may be re-appointed.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the company.

Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reasons the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 20. In the event of the dissolution of the company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the company's liquidation is closed, the company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the shares they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 21. With respect to all matters not provided for by these articles of association, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 22. Any litigation, which will occur during the liquidation of the company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the company, will be settled, insofar as the company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory dispositions

The first fiscal year will begin now and will end on December 31, 2011.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the appearing party, duly represented, declares to subscribe all the twelve thousand and five hundred (12,500) shares of one Euro (EUR 1.-) each.

All the twelve thousand and five hundred (12,500) shares have been paid up in cash to the extent of one hundred percent (100%) so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is now at the free disposal of the company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

Expenses

The amount of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand and fifty Euro.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the company, the sole shareholder representing the entire corporate capital has taken the following resolutions:

First resolution

The following persons are appointed as managers of the category A and managers of the category B for an unlimited duration:

Managers of the category A:

- Mrs. Virginie DOHOGNE, company director, born in Verviers (Belgium), on June 14, 1975, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- Mr. Hugo FROMENT, company director, born in Laxou (France), on February 22, 1974, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Managers of the category B:

- Mr. Philippe TOUSSAINT, company director, born in Arlon (Belgium), on September 2, 1975, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- Mr. Jean-Christophe DAUPHIN, company director, born in Nancy (France), on November 20, 1976, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Second resolution

The registered office of the company is established at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Declaration

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Junglinster, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze.

Le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5524, avec siège à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La comparante, représentée par Monsieur Alain THILL, pré-nommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "SNOWDROP INVESTMENTS S.à r.l.".

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.

Par ailleurs, la société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la ville par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Dans le cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la loi modifiée sur les sociétés commerciales sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés sont libres et les cessions de parts entre vifs à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents

ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles ou conjointes, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte, à raison de sa fonction aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. La société peut être surveillée par un ou plusieurs commissaires, lesquels ne seront pas nécessairement associés de la société. Ils seront nommés par l'assemblée générale, qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Si le nombre des associés dépasse 25, la surveillance de la société doit être confiée à un ou plusieurs commissaire(s).

Chaque fois que la loi le requiert ou si l'assemblée générale le souhaite, la société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés à la place du (des) commissaire(s).

Les réviseurs d'entreprises agréés sont nommés, selon les stipulations légales afférentes, soit par l'assemblée générale, soit par le conseil de gérance.

Les réviseurs d'entreprises agréés remplissent toutes les tâches prévues par la loi afférente.

Les commissaires et les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être réélus.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 20. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 22. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2011.

Souscription et Paiement

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, dûment représentée, déclare souscrire à toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille cinquante Euros.

Résolutions de l'associée unique

Immédiatement après la constitution de la société, l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes sont nommées gérants de catégorie A et gérants de catégorie B pour une durée indéterminée:

Gérants de catégorie A:

- Madame Virginie DOHOGNE, administrateur de sociétés, née à Verviers (Belgique), le 14 juin 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- Monsieur Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- Monsieur Jean-Christophe DAUPHIN, administrateur de sociétés, né à Nancy (France), le 20 novembre 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Deuxième résolution

Le siège social est établi à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande de la comparante, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même comparante et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu au notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 juillet 2011. Relation GRE/2011/2786. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 3 août 2011.

Référence de publication: 2011112582/362.

(110129110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2011.

Forester S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 68.306.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2011.

Forester S.A., société de gestion de patrimoine familial

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Administrateur

Référence de publication: 2011115648/16.

(110131297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Société d'Exploitation du Centre Equestre International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6312 Beaufort, route d'Épeldorf.

R.C.S. Luxembourg B 95.809.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE D'EXPLOITATION DU CENTRE EQUESTRE INTERNATIONAL S.à r.l.

Référence de publication: 2011115539/10.

(110132074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Société Immobilière de l'ILL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 79, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 23.425.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE IMMOBILIERE DE L'ILL S.A.

Référence de publication: 2011115540/10.

(110132454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Chambertin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 131.847.

Nous vous prions de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de Monsieur Mark PEARSON, gérant A de la Société, et ce avec effet rétroactif au 20 juin 2011:

43-45 Portman Square

W1H 6HN London

Royaume-Uni

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011115619/17.

(110131547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Sogenecomm, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 70.781.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 10 août 2011.

Référence de publication: 2011115541/10.

(110132023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

FS Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 126.733.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-second day of July.

Before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Apax WW Nominees Ltd, a company incorporated under the laws of English and Wales, having its registered office at 33 Jermyn Street, London SW1Y 6DN, United Kingdom, and registered with the Companies House under number 04693597 (the "Sole Shareholder"), here represented by Mrs Julie Geneoli, private employee, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 22 July 2011 (such proxy to be registered together with the present deed),

being the sole member of FS Holding S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, with registered office at 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 126733 and incorporated under the name of "Apax FS S.à r.l." by deed of Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg on 16th March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial") number 1126 of 12th June 2007. The articles have been amended for the last time by a deed of Maître Gérard Lecuit on 8th September 2009, published in the Memorial number 1968 of 8 October 2009. The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1) The Sole Shareholder holds all five hundred (500) shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2) The items on which resolutions are to be passed are as follows:

a) Decision to put the Company into liquidation and dissolution of the Company.

b) Appointment of FACtS Services S.A. as liquidator of the Company and determination of the powers of the liquidator, granting the liquidator the largest powers provided for by law.

Thereafter the following resolutions were passed:

First resolution

The Sole Shareholder decided to dissolve the Company and put it into liquidation. The Sole Shareholder noted that the Company subsists for the sole purpose of its liquidation.

Second resolution

The Sole Shareholder appointed FACtS Services S.A., a société anonyme, with registered office at 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 98790, as liquidator of the Company.

The largest powers, particularly those set forth in articles 144 and following of the law of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), are granted to the liquidator by the sole member.

The Sole Shareholder authorises the liquidator in advance to execute the acts and enter into the deeds set forth in article 145 of the Law without any special authorisation from the sole member, if such authorisation is required by law.

The Sole Shareholder dispenses the liquidator from drawing up an inventory and agrees that the liquidator may refer to the books of the Company.

The liquidator may delegate, under its responsibility, all or part of its powers to one or more proxies with respect to specific acts or deeds.

The liquidator is authorised, to the extent required, to proceed to any interim liquidation surplus payments as the liquidator deems fit.

There being no further business, the meeting is terminated.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at 1,100 Euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg on the day indicated at the beginning of this document.

This document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Apax WW Nominees Ltd, une limited company, constituée et existant selon les lois du Pays de Galles et d'Angleterre, ayant son siège social au 33 Jermyn Street, London SW1Y 6DN, United Kingdom, et enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 4693597 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Madame Julie Geneoli, employée privée, résidant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration en date du 22 juillet 2011 (laquelle procuration restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui),

étant l'associé unique de FS Holding S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 126733, et constituée sous la dénomination de «Apax FS S.à r.l.» par acte de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, le 16 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1126 du 12 juin 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire Gérard Lecuit en date du 8 septembre 2009, publié au Mémorial numéro 1968 du 8 octobre 2009.

Le mandataire a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1) L'Associé Unique détient la totalité des cinq cents (500) parts sociales émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2) Les points sur lesquels des résolutions doivent être passées sont les suivants:

a) Décision de mettre la Société en liquidation et dissolution de la Société.

b) Désignation de FAcTS Services S.A. en tant que liquidateur de la Société et détermination des pouvoirs du liquidateur conférant au liquidateur les pouvoirs les plus étendus prévus par la loi.

A la suite de quoi, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation. L'associé unique a noté que la Société existe pour les seuls besoins de sa liquidation.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a nommé FAcTS Services S.A., une société anonyme, ayant son siège social au 41, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98790, en tant que liquidateur de la Société.

L'Associé Unique confère au liquidateur les pouvoirs les plus étendus, spécialement ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Associé Unique autorise par avance le liquidateur à accomplir les actes et conclure les contrats prévus à l'article 145 de la même loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'associé unique dans le cas où celle-ci est requise par la loi.

Le liquidateur est dispensé par l'Associé Unique de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations ou contrats spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera.

Le liquidateur est autorisé, dans la mesure requise, de procéder au paiement de tout boni de liquidation intérimaire tel qu'il estime opportun.

Plus rien n'étant prévu à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelque nature que ce soit qui incombent à la Société sont estimés à 1.100 Euros.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de la même personne comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite à la personne comparante connue du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: J. Geneoli, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 25 juillet 2011. Relation: LAC/2011/33601. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2011.

Référence de publication: 2011116502/112.

(110133790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

Takehave Holding S.à r.l., Société Anonyme.

Capital social: EUR 162.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.526.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2011.

Référence de publication: 2011115554/11.

(110132010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Thermo Fisher Scientific (Real Estate 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 158.319.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} août 2011.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2011115556/11.

(110132300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Varfor Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 74.120.

En tant que domiciliataire de la société VARFOR HOLDING S.A., immatriculé B 74 120, nous dénonçons le siège social à L-1840 Luxembourg, 43, Boulevard Joseph II avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2011.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011115569/13.

(110132434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Titan (Germany) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 38.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.355.

Les comptes annuels pour la période du 3 septembre 2010 (date de constitution) au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2011.

Référence de publication: 2011115557/12.

(110132179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

THL II Nortek (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 142.888.

In the year two thousand ten, the thirteenth day of April.

Before Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of THL II Nortek (Luxembourg) SARL, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 12-14 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 142.888 (the Company). The Company has been incorporated on October 28, 2008 pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° -2815 of November 21, 2008.

There appeared:

1. THL (ND) Investors, L.P., an exempted limited partnership incorporated and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 100 Federal Street, Boston, MA 02110, registered with the Register of the Cayman Islands under number WK-29827 (THL Investors),

hereby represented by Regis Galiotto, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

2. THL (ND) Management, L.P., an exempted limited partnership incorporated and organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 100 Federal Street, Boston, MA 02110, registered with Register of the Cayman Islands under number WK-29826 (THL Management and together with THL Investors, the Shareholders),

hereby represented by Regis Galiotto, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Shareholders collectively hold all the shares in the share capital of the Company;

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);

2. Appointment of Fairland Property Limited, a company existing and organized under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at offices of Euro-American Trust and Management Services Limited, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Companies of the British Virgin Islands under number 517295 as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);

3. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;

4. Decision to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company;

5. Decision that the Liquidator will be entitled to a specific compensation;

6. Miscellaneous.

III. That the Shareholders have unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to dissolve and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Shareholders resolve to appoint Fairland Property Limited, a company existing and organized under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at offices of Euro-American Trust and Management Services Limited, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Registrar of Companies of the British Virgin Islands under number 517295 as liquidator (the Liquidator) in relation to the voluntary liquidation of the Company. The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets of the Company under his sole signature for the performance of his duties.

Third resolution

The Shareholders resolve to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg act dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Shareholders. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate some of his powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

Fifth resolution

The Shareholders resolve that the Liquidator will be entitled to a specific compensation.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred Euros (1,300.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le treizième jour du mois d'avril,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de THL II Nortek (Luxembourg) SARL, une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 12-14 rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.888 (la Société). La Société a été constituée le 28 octobre 2008 suivant acte de Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, N° 2815 du 21 novembre 2008.

Ont comparu:

1. THL (ND) Investors, L.P., une société constituée et régie par les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au 100 Federal Street, Boston, MA 02110, immatriculée auprès du Registre des Iles Cayman sous le numéro WK – 29827 (THL Investors),

représentée par Régis Galiotto, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et

2. THL (ND) Management, L.P., une constituée et régie par les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au 100 Federal Street, Boston, MA 02110, immatriculée auprès du Registre des Iles Cayman sous le numéro WK – 29826 (THL Management ensemble avec THL Investors, les Associés),

représentée par Régis Galiotto, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès de l'enregistrement.

Les Associés, représenté comme ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. les Associés détiennent collectivement toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Dissolution de la Société et décision de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire);

2. Nomination de Fairland Property Limited, une société existante et organisée selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au bureau de Euro-American Trust and Management Services Limited, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée auprès du Registre des Sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 517295 comme liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);

3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de liquidation de la Société;

4. Décision de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société;

5. Décision que le Liquidateur aura droit à une rétribution spécifique; et

6. Divers.

III. les Associés ont décidé à l'unanimité de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de dissoudre et de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

Les Associés décident de nommer Fairland Property Limited, une société existante et organisée selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au bureau de Euro-American Trust and Management Services Limited, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée auprès du Registre des Sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 517295 comme liquidateur (le Liquidateur) dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société. Le Liquidateur est autorisé à accomplir tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

Les Associés décident d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable des Associés. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'Associé Unique conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

Les Associés décident de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société.

Cinquième résolution

Les Associés décident que le Liquidateur aura droit à une rétribution spécifique.

Frais

Les dépenses, frais et rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille trois cents Euros (1.300.- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 avril 2010. Relation LAC/2010/15946. Reçu douze euros (12,- euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2011116139/146.

(110132940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Tiger Holding Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 10.886.400,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 149.541.

Les comptes annuels pour la période du 18 novembre 2009 (date de constitution) au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 août 2011.

Référence de publication: 2011115561/12.

(110132007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Toctoc Media Technology, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri. M Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 145.396.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Document faisant l'objet de la rectification:

Référence: L100102792.04

Date: 13/07/2010

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011115562/12.

(110132340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Pelton S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 111.697.

In the year two thousand and eleven, on the fifth day of August.

Before us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Cerberus Partners, L.P. a limited partnership, with office address at 299 Park Avenue, Floor 21-23, New York 10171, United States of America, (the "Sole Partner"),

duly represented by its general partner, Cerberus Associates, LLC, a limited company organized and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America,

here represented by Ms Caroline Debrulle, employee of Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal,

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the Sole Partner of Pelton S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 111.697, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Paul Bettingen, residing in Niederanven, on 28 October 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 14 February 2006, n° 324. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg on 1 February 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 22 June 2011, n°1365.

The appearing party representing the whole corporate capital, then took the following resolutions:

First resolution

The Sole Partners states that the share capital amounts actually to nineteen thousand five hundred Euro (EUR 19.500.-) represented by seven hundred and eighty (780) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, subdivided as follows:

- Five hundred (500) Class A shares;
- Forty (40) Class E shares;
- Forty (40) Class F shares;
- Forty (40) Class G shares;
- Forty (40) Class H shares;
- Forty (40) Class I shares;
- Forty (40) Class J shares;
- Forty (40) Class K shares.»

The Sole Partner of the Company resolves to decrease the share capital of the Company from its present amount of nineteen thousand five hundred euro (EUR 19,500.-) down to eighteen thousand five hundred euro (EUR 18,500.-) by redemption and cancellation by the Company of forty (40) Class E shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25.-) and subsequent cash reimbursement of a total nominal amount of one thousand Euro (EUR 1.000.-) to the Sole Partner with respect of Article 69 of the Company Law.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Partner decides to amend paragraph one of article 5 of the articles of incorporation, which shall now read as follows:

" **Art. 5. Capital.** The capital of the Company is set at eighteen thousand five hundred euro (EUR 18,500.-) represented by seven hundred forty (740) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, subdivided as follows:

- Five hundred (500) Class A shares;
- Forty (40) Class F shares;
- Forty (40) Class G shares;
- Forty (40) Class H shares;
- Forty (40) Class I shares;
- Forty (40) Class J shares;
- Forty (40) Class K shares.»

Third resolution

The Sole Partner decides to confer all powers to the sole manager of the Company to execute, for and on behalf of the Company, all documents, agreements, certificates, instruments and do everything necessary in connection with the redemption and cancellation of the Class E shares.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day cited at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his first and last name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le cinq août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Cerberus Partners, L.P., société ayant son siège social au 299, Park Avenue, Floors 21-23, New York 10171, Etats-Unis d'Amérique, (l'«Associé Unique»),

représentée par son associé commandité, CERBERUS ASSOCIATES, L.L.C., une société constituée et organisée selon la loi de l'état du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, et ayant son siège social à The Corporation Trust Company, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Melle Caroline Debruille, employée de Equity Trust Co.(Luxembourg) S.A., demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités d'enregistrement.

La comparante étant l'associé unique de Pelton S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 111.697, constituée suivant acte reçu de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven en date du 28 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 324 le 14 février 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg en date du 1^{er} février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1365 le 22 juin 2011.

Laquelle comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique de la Société constate que le capital social est actuellement fixé à dix-neuf mille cinq cents Euros (EUR 19.500.-) représenté par sept cent quatre-vingt (780) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25.-), subdivisées comme suit:

- Cinq cents (500) parts sociales de classe A;
- Quarante (40) parts sociales de classe E;
- Quarante (40) parts sociales de classe F;
- Quarante (40) parts sociales de classe G;

- Quarante (40) parts sociales de classe H;
- Quarante (40) parts sociales de classe I;
- Quarante (40) parts sociales de classe J;
- Quarante (40) parts sociales de classe K;»

L'associé unique décide de réduire le capital social de la Société de son montant actuel de dix-neuf mille cinq cents euros (EUR 19.500,-) à dix-huit mille cinq cents euros (EUR 18.500,-) par le rachat et l'annulation de quarante (40) parts sociales de Classe E d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25.-) par la Société et remboursement comptant d'un montant nominal total de mille Euros (EUR 1.000.-) à l'associé unique tout en observant les dispositions de l'article 69 de la Loi sur les sociétés.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 5. Capital.** Le capital de la Société est fixé à dix-huit mille cinq cents euros (EUR 18.500,-) représenté par sept cent quarante (740) parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, réparties comme suit:

- Cinq cents (500) parts sociales de classe A;
- Quarante (40) parts sociales de classe F;
- Quarante (40) parts sociales de classe G;
- Quarante (40) parts sociales de classe H;
- Quarante (40) parts sociales de classe I;
- Quarante (40) parts sociales de classe J;
- Quarante (40) parts sociales de classe K;»

Troisième résolution

L'associé unique décide de donner tous les pouvoirs au gérant unique de la Société aux fins de signer, au nom et pour le compte de la Société, tous documents, actes, contrats, certificats et instruments et de prendre toutes mesures nécessaires en rapport avec le rachat et l'annulation des parts sociales.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état civil et résidence, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Debruille et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 août 2011. LAC/2011/36046. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2011.

Référence de publication: 2011116086/135.

(110132825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Vario Plus SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 162.602.

Les adresses professionnelles des administrateurs de la Société, Monsieur Eduard VON KYMMEL et Monsieur Jean-Paul GENNARI, doivent être inscrites au:

- 5, rue Jean Monnet, L-2180 LUXEMBOURG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 août 2011.

VARIO Plus SICAV-SIF

Signature

Référence de publication: 2011115566/14.

(110132271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Versailles III Partners, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 148.474.

Le bilan de la société au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Versailles III Partners S.à r.l.

Référence de publication: 2011115567/12.

(110132607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Vipax S.C.A., SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 73.155.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2011.

Référence de publication: 2011115568/11.

(110132017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Norcast S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 386.401,76.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 125.315.

In the year two thousand and eleven, on the eighteenth day of the month of July.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. PALA INVESTMENTS (LUXEMBOURG) II S.à r.l., a limited liability company having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

itself represented by Ms. Ingrida Lunyté, private employee, with professional address in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, pursuant to a proxy dated 15 July 2011,

2. PALA HOLDCO (LUXEMBOURG) III S.à r.l., a limited liability company having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, and

itself represented by Ms. Ingrida Lunyté, prenamed, pursuant to a proxy dated 15 July 2011,

3. SWANMET HOLDING PTE. LTD., a limited liability company having its registered office at 174, Gul Circle, SGP-629626 Singapore,

itself represented by Ms. Ingrida Lunyté, prenamed, pursuant to a proxy dated 18 July 2011.

The said proxies, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties, represented as aforementioned, declared that they are the sole shareholders (the "Shareholders") of Norcast S.à r.l. a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), and registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg of Luxembourg under number B 125.315, (the "Company"), incorporated under the denomination of PALA INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.à r.l. by a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on February 9, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 920 on 19 May 2007.

The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Luxembourg, on July 07, 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing parties, represented as aforementioned, declared that they hold all the five hundred and thirty five thousand eight hundred and thirty-two (535,832) shares in issue in the Company so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Agenda

A. Reduction of the issued share capital of the Company from its present amount of 19,386,401.76 U.S. Dollars to 386,401.76 U.S. Dollars for a total amount of nineteen million U.S. Dollars (USD 19,000,000.-) (the "Share Capital Reduction Amount") by the reduction of the nominal value of each share in issue currently of USD 36.18 each so that each share in issue shall no longer have any nominal value, the Share Capital Reduction Amount to be repaid to the Shareholders in accordance with the provisions of article 69 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and pursuant to such payment terms agreed between the Company and the Shareholders.

B. Consequential amendment of article 8 of the articles of association.

All of the above having been agreed, the Shareholders unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The Shareholders unanimously resolved to reduce the issued share capital of the Company from its present amount of nineteen million three hundred eighty six thousand four hundred and one United States dollars point seventy six Cents (USD 19,386,401.76) to three hundred eighty six thousand four hundred and one United States dollars point seventy six Cents (USD 386,401.76) for a total amount of nineteen million United States dollars (USD 19,000,000.-) by the reduction of the nominal value of each share in issue currently of thirty six point eighteen United States dollars (USD 36.18) each so that each share in issue shall no longer have any nominal value.

The Shareholders unanimously resolved that the Company shall repay the Share Capital Reduction Amount to the Shareholders in accordance with the provisions of article 69 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and pursuant to such payment terms agreed between the Company and the Shareholders.

Second resolution

As a result of the preceding reduction of the share capital, the Shareholders resolved to amend the article 8 of the articles of association as follows:

“ **Art. 8.** The Company’s capital is set at three hundred eighty six thousand four hundred and one United States dollars point seventy six Cents (USD 386,401.76), represented by 535,832 (five hundred thirty five thousand eight hundred and thirty-two) shares without nominal value.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mil onze, le dix-huitième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire résidant à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

1. PALA INVESTMENTS (LUXEMBOURG) II S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

elle-même représentée par Madame Ingrida Lunyté, employée, résidant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, en vertu d’une procuration du 15 juillet 2011.

2. PALA HOLDCO (LUXEMBOURG) III S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et

elle-même représentée par Madame Ingrida Lunyté, préqualifiée, en vertu d’une procuration du 15 juillet 2011.

3. SWANMET HOLDING PTE. LTD., une limited liability company ayant son siège social au 174, Gul Circle, SGP-629626 Singapore,

elle-même représentée par Madame Ingrida Lunyté, employée, résidant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, en vertu d’une procuration du 18 juillet 2011.

Les procurations signées "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l’enregistrement.

Lequels comparants, représentés comme il est dit ci-avant, déclarent être les seuls associés (les «Associés») de Norcast S.à r.l., une société a responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy,

L-1855 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125.315, (la «Société»), constituée sous la dénomination de PALA INVESTMENTS (Luxembourg) S.à r.l., par acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 9 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 920 du 19 mai 2007.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Edouard Delosch, notaire résidant au Luxembourg, le 07 juillet 2010 et non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Lesquels comparants, représentés comme il est dit ci-avant, déclarent détenir toutes les 535.832 (cinq cent trente-cinq mille huit cent trente-deux) parts sociales en circulation de la Société afin que les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points de l'ordre du jour.

Les points sur lesquels des résolutions doivent être transmis sont les suivants:

Agenda

A. Réduction du capital social émis de la Société afin de le porter de son montant actuel de dix-neuf millions trois cent quatre-vingt-six mille quatre cent un dollars des États-Unis soixante-seize Cents (USD 19.386.401,76) à trois cent quatre-vingt-six mille quatre cent un dollars des États-Unis soixante-seize Cents (USD 386.401,76) pour un montant total de dix-neuf millions de dollars (USD 19.000.000,-) (le "Montant de la Réduction de Capital") par la réduction de la valeur nominale de chaque part sociale émise actuellement de trente-six dollars des États-Unis dix-huit Cents (USD 36,18) chacune de telle sorte que chaque part sociale émise n'ait plus de valeur nominale, le Montant de la Réduction de Capital étant remboursable conformément aux dispositions de l'article 69 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et conformément aux conditions de paiement convenues entre les Associés et la Société.

B. Par conséquent, modification de l'article 8 des statuts de la Société.

Une fois que ce qui précède a été approuvé par les Associés, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Les Associés ont décidé unanimement de réduire le capital social émis de la Société afin de le porter de son montant actuel de dix-neuf millions trois cent quatre-vingt-six mille quatre cent un dollars des États-Unis soixante-seize Cents (USD 19.386.401,76) à trois cent quatre-vingt-six mille quatre cent un dollars des États-Unis soixante-seize Cents (USD 386.401,76) pour un montant total de dix-neuf millions de dollars (USD 19.000.000,-) par la réduction de la valeur nominale de chaque part sociale émise s'élevant actuellement à trente-six dollars des États-Unis dix-huit Cents (USD 36,18) chacune de telle sorte que chaque part sociale émise n'ait plus de valeur nominale

Les Associés ont décidé unanimement que la Société remboursera le Montant de la Réduction de Capital conformément aux dispositions de l'article 69 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et conformément aux conditions de paiement convenues entre les Associés et la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la réduction de capital social qui précède, il est décidé de modifier l'article 8 des statuts de la manière suivante:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à trois cent quatre-vingt-six mille quatre cent un dollars des États-Unis soixante-seize Cents (USD 386.401,76) représenté par cinq cent trente-cinq mille huit cent trente-deux (535.832) parts sociales sans désignation de la valeur nominale.»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à mille cent euro (EUR 1.100.-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: I. Lunnyté, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 21 juillet 2011. Relation: RED/2011/1523. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 21 juillet 2011.

Référence de publication: 2011116607/139.

(110133785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

Global Navigator UCITS Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 36, avenue du Dix Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 162.512.

In the year two thousand and, on the twenty-fifth of July.

Before Maître Pierre Probst, civil notary residing at Ettelbruck, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of Global Navigator UCITS Fund SICAV, an Investment Company with variable share capital having its registered office at 36, avenue du X Septembre, L-2520 Luxembourg incorporated by deed enacted on the 15 July 2011 by the subscribed civil notary, not yet inscribed at the Luxembourg trade and companies register section B and not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Mr. Jean-Claude MICHELS, born on June 1972 in Malmédy in Belgium, residing professionally in L-2550 Luxembourg 36, avenue du X Septembre.

The meeting decides unanimously not to appoint a secretary and scrutineer.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list.

That list and the proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 6,000 (six thousand) shares, representing the whole share capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholder has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Amendment of Article 14 of the Articles of Association by insertion of two additional subsections c) and d) under section 5.

2.- Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the sole partner decides what follows:

First resolution

ALCEDA FUND MANAGEMENT S.A., sole shareholder, RSCL B 123.356 exercising the powers devolved to the general meeting of shareholders, decides to amend Article 14 by insertion of two additional subsections C) and D) under section 5 so that Article 14 reads finally as follows:

“ Art. 14. Calculation of Net Asset Value per Share.

1. The net fund assets of the Investment Company are shown in Great Britain Pound(GBP) (“Reference Currency”).

2. The value of a share (“Net Asset Value per Share”) is given in the currency of the sub-fund, which is stated in the respective Annex to this Sales Prospectus (“Sub-fund Currency”).

3. The unit value is calculated by the Management Company or one of its authorized representatives under the supervision of the custodian bank on each valuation day designated in the appendix to the respective subfund (“Valuation Day”), provided banks in Luxembourg are open for business on such days (“Bank Working Day”), but with the exception of 24 and 31 December. In this regard, the calculation of the unit value for each valuation day takes place on the following bank working day (“Calculation Day”).

However, the Management Company can decide to calculate the net asset value for 24 and 31 December of a given year without the calculation representing the net asset value on a Valuation Day within the meaning of the previous sentence. As a consequence, investors may not request issue, redemption and/or conversion of shares on the basis of a net asset value calculated on 24 and/or 31 December of a given year.

The Board of Directors may decide upon different regulations for individual sub-funds, whereby it should be taken into account that the net asset value per share should be calculated at least twice each month.

4. The Share Value is calculated for each Valuation Day based on the value of the assets of the respective sub-fund, minus the obligations of the sub-fund (“Net Sub-fund Assets”) and divided by the number of Shares in circulation on the Valuation Day.

5. Insofar as information on the situation of the fund assets must be specified in the annual reports or half-yearly reports and/or other financial statistics pursuant to the applicable legislative provisions or in accordance with the conditions of these Articles of Association, the value of the assets of each sub-fund will be converted to the Reference Currency. The net assets of the sub-fund will be calculated according to the following principles:

a) Transferable Securities and Money Market Instruments which are officially quoted on a securities exchange will be valued at the latest available closing prices for the Valuation Day. If a Transferable Securities is officially quoted on several

securities exchanges, valuation shall be based on the latest available closing price for the exchange which acts as the principal market for that security.

b) Transferable Securities and Money Market Instruments that are not officially quoted on a securities exchange but are traded on a Regulated Market are valued at a rate that may not be below the bid price and not above the selling rate on the Valuation Day and that the Investment Company maintains to be the best possible rate the security can be sold for.

c) The value of futures, forwards or options traded on stock exchanges or other Regulated Markets is calculated on the basis of the latest available closing prices for the Valuation Day for such contracts on the stock exchanges or Regulated Markets on which these futures, forwards or options are traded by the respective subfund. If no price quotation is available for a future, forward or option on a day on which the net asset value is to be determined, the value of these contracts shall be determined in a suitable and fair manner by the Board.

d) The value of futures, forwards or options not traded on stock exchanges or other Regulated Markets (OTC Derivatives) corresponds to the respective net liquidation value for the Valuation Day, as determined on a consistently applied basis for all such types of contracts in accordance with the guidelines set forth by the Management Company. Swaps are valued at their market value. In the case of interest swaps, the underlying interest evolution is taken into consideration.

e) OTC Derivatives are subject to verifiable daily valuation established by the Investment Company.

f) UCITS and UCI are valued at the last redemption price established and available for the Valuation Day. Investment shares, where redemption has been suspended or for which no redemption price has been determined, are valued as all other assets at their respective market value as determined in good faith by the Management Company on the basis of generally accepted valuation principles verifiable by auditors.

g) If the respective prices are not in line with market conditions and if no prices can be determined for securities other than those named in a) and b) above, these securities shall be valued at their respective market value - as with all other legally registered assets – determined in good faith by the Investment Company on the basis of their reasonably foreseeable sales prices.

h) Liquid funds are valued at their face value, plus interest.

i) The market value of Transferable Securities and other investments quoted in currencies other than the respective sub-fund currency is converted to the corresponding sub-fund currency based on the last available middle market price. Gains and losses arising from foreign exchange transactions are added or deducted as applicable.

The net assets of the respective sub-fund are reduced by dividends, paid where applicable to the investor in the relevant sub-fund.

6. Share values are calculated separately for each sub-fund on the basis of the criteria provided above. However, if share classes have been created within a sub-fund, the resulting calculation of share value is carried out for each share class separately on the basis of the criteria provided above. Assets are always compiled and allocated for each sub-fund.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German translation.

On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

Es folgt die deutsche Fassung:

Im Jahre zweitausendelf, am fünfundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz in Ettelbruck.

Versammelte sich die außerordentliche Generalversammlung des alleinigen Aktionärs der Aktiengesellschaft "Global Navigator UCITS Fund SICAV", mit Sitz in 36, avenue du X Septembre, L-2520 Luxembourg,

gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, am 15. Juli 2011, noch nicht eingetragen und noch nicht veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Die Versammlung wurde eröffnet um 10.00 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Herrn Jean-Claude Michels, geboren am 30. Juni 1972 in Malmédy, beruflich ansässig in 36, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg.

Die Generalversammlung verzichtet auf die Ernennung eines Stimmzählers und Sekretärs.

Der Präsident erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden dass:

I. Der einzige erschienene oder vertretene Aktionär der Aktiengesellschaft sowie die Anzahl der von ihm gehaltenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Präsidenten und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt, um mit ihr eingetragen zu werden.

II. Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass die 6.000 bestehenden Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger außerordentlichen Generalversammlung zugegen oder vertreten sind und die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

III. Die Tagesordnung ist folgende:

1. Abänderung von Artikel 14 der Satzung durch Beifügung von 2 Untersektionen unter Nummer 5.
2. Verschiedenes.

Gemäss Tagesordnung wird vom einzigen Aktionär entschieden:

Einziger Beschluss:

ALCEDA FUND MANAGEMENT S.A., RSCL B 123.356, einziger Aktionär, in ausserordentlicher Generalversammlung entscheidet, Artikel 14 abzuändern durch Beifügung von 2 Untersektionen unter Nummer 5 so dass Artikel 14 schlussendlich den folgenden Wortlaut hat:

"Art. 14. Berechnung des Nettoinventarwertes pro Aktie.

1. Das Netto-Fondsvermögen der Investmentgesellschaft lautet auf Britisches Pfund (GBP) ("Referenzwährung").
2. Der Wert einer Aktie ("Nettoinventarwert pro Aktie") lautet auf die im jeweiligen Anhang zum Verkaufsprospekt angegebene Währung ("Teilfondswährung").
3. Der Anteilwert wird durch die Verwaltungsgesellschaft oder einem von ihr Beauftragten unter Aufsicht der Depotbank für jeden im Anhang des jeweiligen Teilfonds genannten Bewertungstag ("Bewertungstag"), insofern die Banken in Luxemburg an diesen Tagen für den täglichen Geschäftsverkehr geöffnet sind, jedoch mit Ausnahme des 24. und 31. Dezembers, ("Bankarbeitstag") ermittelt. Dabei erfolgt die Berechnung des Anteilwerts für einen jeden Bewertungstag am jeweils darauf folgenden Bankarbeitstag ("Berechnungstag").

Der Verwaltungsrat kann jedoch beschließen den Nettoinventarwert pro Aktie für den 24. und 31. Dezember eines Jahres zu ermitteln, ohne dass es sich bei diesen Wertermittlungen um Berechnungen des Nettoinventarwertes pro Aktie an einem Bewertungstag im Sinne des vorstehenden Satz 1 dieser Ziffer 3 handelt. Folglich können die Aktionäre keine Ausgabe, Rücknahme und/oder Umtausch von Aktien auf Grundlage eines für den 24. Dezember und/oder 31. Dezember eines Jahres ermittelten Nettoinventarwertes pro Aktie verlangen.

Der Verwaltungsrat kann für einzelne Teilfonds eine abweichende Regelung treffen, wobei zu berücksichtigen ist, dass der Netto-Inventarwert pro Aktie mindestens zweimal im Monat zu berechnen ist.

4. Zur Berechnung des Nettoinventarwertes pro Aktie wird der Wert der zu dem jeweiligen Teilfonds gehörenden Vermögenswerte abzüglich der Verbindlichkeiten des jeweiligen Teilfonds ("Netto-Teilfondsvermögen") für jeden Bewertungstag ermittelt und durch die Anzahl der am Bewertungstag im Umlauf befindlichen Aktien des jeweiligen Teilfonds geteilt.

5. Soweit in Jahres- und Halbjahresberichten sowie sonstigen Finanzstatistiken aufgrund gesetzlicher Vorschriften oder gemäß den Regelungen dieser Satzung Auskunft über die Situation des Fondsvermögens gegeben werden muss, werden die Vermögenswerte des jeweiligen Teilfonds in die Referenzwährung umgerechnet. Das jeweilige Netto-Teilfondsvermögen wird nach folgenden Grundsätzen berechnet:

a) Übertragbare Wertpapiere, die an einer Wertpapierbörse amtlich notiert sind, werden zu den am Bewertungstag zuletzt verfügbaren Kursen bewertet. Wird ein übertragbares Wertpapier an mehreren Wertpapierbörsen amtlich notiert, ist der am Bewertungstag zuletzt verfügbare Kurs jener Börse maßgebend, die der Hauptmarkt für dieses Wertpapier ist.

b) Wertpapiere, die nicht an einer Wertpapierbörse amtlich notiert sind, die aber an einem geregelten Markt gehandelt werden, werden zu einem Kurs bewertet, der nicht geringer als der Geldkurs und nicht höher als der Briefkurs zur Zeit der Bewertung sein darf und den die Investmentgesellschaft für den bestmöglichen Kurs hält, zu dem die Wertpapiere verkauft werden können.

c) OTC-Derivate werden auf einer von der Investmentgesellschaft festzulegenden und überprüfbaren Bewertung auf Tagesbasis bewertet.

d) OGAW bzw. OGA werden zum letzten am Bewertungstag festgestellten und erhältlichen Rücknahmepreis bewertet. Falls für Investmentanteile die Rücknahme ausgesetzt ist oder keine Rücknahmepreise festgelegt werden, werden diese Anteile ebenso wie alle anderen Vermögenswerte zum jeweiligen Verkehrswert bewertet, wie ihn die Verwaltungsgesellschaft nach Treu und Glauben und allgemein anerkannten, von Wirtschaftsprüfern nachprüfbaren, Bewertungsregeln festlegt.

e) Falls die jeweiligen Kurse nicht marktgerecht sind und falls für andere als die unter Buchstabe a) und b) genannten Wertpapiere keine Kurse festgelegt wurden, werden diese Wertpapiere, ebenso wie die sonstigen gesetzlich zulässigen Vermögenswerte zum jeweiligen Verkehrswert bewertet, wie ihn die Investmentgesellschaft nach Treu und Glauben auf der Grundlage des wahrscheinlich erreichbaren Verkaufswertes festlegt.

f) Die flüssigen Mittel werden zu deren Nennwert zuzüglich Zinsen bewertet.

g) Der Marktwert von übertragbaren Wertpapieren und anderen Anlagen, die auf eine andere Währung als die jeweilige Teilfondswährung lauten, wird zum letzten Devisenmittelkurs in die entsprechende Teilfondswährung umgerechnet. Gewinne und Verluste aus Devisentransaktionen, werden jeweils hinzugerechnet oder abgesetzt.

Das jeweilige Netto-Teilfondsvermögen wird um die Ausschüttungen reduziert, die gegebenenfalls an die Aktionäre des betreffenden Teilfonds gezahlt wurden.

6. Die Berechnung des Nettoinventarwertes pro Aktie erfolgt nach den vorstehend aufgeführten Kriterien für jeden Teilfonds separat. Soweit jedoch innerhalb eines Teilfonds Aktienklassen gebildet wurden, erfolgt die daraus resultierende Berechnung des Nettoinventarwertes pro Aktie innerhalb des betreffenden Teilfonds nach den vorstehend aufgeführten Kriterien für jede Aktienklasse getrennt. Die Zusammenstellung und Zuordnung der Aktiva erfolgt immer pro Teilfonds."

Da nichts mehr auf der Tagesordnung steht, ist die ausserordentliche Generalversammlung hiermit aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Ettelbrück, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung des Vorstehenden an den Kompargenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Der unterzeichnende Notar welcher Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit dass auf Antrag der unterzeichnenden Partei, diese Urkunde auf Englisch mit einer folgenden deutschen Version erstellt wurde; auf Antrag der unterzeichnenden Partei wird erklärt dass wenn die beiden Fassungen unterschiedlich wären, die englische Fassung Vorrang hat.

Gezeichnet: Jean-Claude Michels, Pierre Probst.

Enregistré à Diekirch, le 27 juillet 2011. Relation: DIE/2011/7150. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Ries.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehren und zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial erteilt.

Ettelbrück, den 17. August 2011.

Référence de publication: 2011117116/192.

(110134195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

Verdoso Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 59.863.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2011.

Référence de publication: 2011115571/10.

(110132325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2011.

Venus, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 103.046.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 25 juillet 2011

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Patrick Wagenaar, Jean-Michel Gelhay et Madame Angélique Mandervelt en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

2. de réélire KPMG Audit S.à r.l., en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012.

Luxembourg, le 9 août 2011.

Pour VENUS

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Valérie GLANE / Corinne ALEXANDRE

Attaché principal / -

Référence de publication: 2011116955/19.

(110133489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

Cordonnerie & Co., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1726 Luxembourg, 4, rue Pierre Hentges.
R.C.S. Luxembourg B 148.155.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL
Cabinet comptable et fiscal
13, rue Bolivar
L-4037 Esch/Alzette
Signature

Référence de publication: 2011115630/14.

(110131334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Cordonnerie Express s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4620 Differdange, 23, rue Emile Mark.
R.C.S. Luxembourg B 60.538.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL
Cabinet comptable et fiscal
13, rue Bolivar
L-4037 Esch/Alzette
Signature

Référence de publication: 2011115631/14.

(110131320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Croq'Chalet Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 51.638.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL
Cabinet comptable et fiscal
13, rue Bolivar
L-4037 Esch/Alzette
Signature

Référence de publication: 2011115632/14.

(110131330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Digital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 151.129.

Il résulte du procès-verbal du 28 juin 2011 que le Conseil d'Administration de la société a pris entre autres la résolution suivante:

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide d'accepter la démission de Mr Alessandro Santo en tant qu'Administrateur de la société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011115633/13.

(110131738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Else 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.601.

Extrait des résolutions des associés du 1^{er} août 2011

Les associés de la Société ont décidé comme suit:

- D'accepter la démission d'Erik Rijnoudt en tant que gérant de la Société, avec effet au 21 septembre 2010.

Luxembourg, le 9 août 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011115634/15.

(110131729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Energia Solar Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 132.675.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2011.

Energia Solar Luxembourg S.à r.l.

Marco Weijermans

Gérant

Référence de publication: 2011115635/14.

(110131296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Entreprise de peinture KAUTHEN Marcel Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8707 Useldange, 11, rue de Boevange.

R.C.S. Luxembourg B 97.080.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011115636/10.

(110131325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Escher Parkhaus Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 100, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 73.018.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL

Cabinet comptable et fiscal

13, rue Bolivar

L-4037 Esch/Alzette

Signature

Référence de publication: 2011115637/14.

(110131316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Euro-Technique Services S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3428 Dudelange, 96, route de Boudersberg.

R.C.S. Luxembourg B 121.801.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

2M CONSULTANT SARL

Cabinet comptable et fiscal

13, rue Bolivar

L-4037 Esch/Alzette

Signature

Référence de publication: 2011115638/14.

(110131327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Golf Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 91.820.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société tenue extraordinairement à Luxembourg, le 22 juillet 2011

Il résulte de la réunion de l'assemblée générale des actionnaires de la société que l'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation de la Société GOLF MANAGEMENT COMPANY S.A. avec effet au 22 juillet 2011 et décide que les livres et les documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation au 31 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Résolution prise à l'unanimité

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le liquidateur

Référence de publication: 2011115652/18.

(110131465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2011.

Legg Mason Investments (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 145, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 28.121.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011120833/10.

(110138371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.

J.B.S.A. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 36.112.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011120828/10.

(110138296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2011.